



REGLEMENT DES COUPES JEUNES

U19 MASCULINS – U16 MASCULINS – U14 MASCULINS – U12 MASCULINS

U17 FÉMININES – U15 FÉMININES – U13 FÉMININES

SAISON 2025-2026

Article 1

La « Coupe » sera confiée à l'équipe gagnante pour un an, avec obligation de la restituer en bon état avant les finales. Un trophée souvenir sera remis au club vainqueur (féminin et masculin).

Article 2

L'inscription à la Coupe de Vendée est effectuée automatiquement pour toutes les équipes relevant des catégories concernées (U19M, U16M, U14M, U12M, U17F, U15F, U13F) participant au championnat départemental en début de saison.

Il convient toutefois de préciser que la Commission Sportive ne retiendra qu'une seule équipe par club et par catégorie.

Les clubs disposent de la possibilité de se retirer de la compétition jusqu'au 1er octobre.

2.1 : le club peut aligner 14 joueurs sur la feuille de match, sans limitation de licences B – D et E.

2.3 Règle dite de brûlage

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de coupe de Vendée que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

En fonction de l'avancée des championnats, un brûlage évolutif sera mis en place pour les coupes Vendée jeunes, la règle du dernier match étant toujours applicable.

Attention : La règle du dernier match joué est maintenue et toujours applicable.

Niveau considéré comme supérieur :

Pour les U19 Masculins : toutes les catégories nationales, les équipes Seniors régionales et départementales.

Pour les U17 Féminines : U20 Territorial, U17 National, U16 région

Pour les U16 Masculins : U18 National, U19M Départemental et régional et U17M région.

Pour les U14 Masculins : U16M région et U15M région, U16M départemental

Pour les U12 Masculins : U14 départemental, U15 région

Pour les U15 Féminines : U17F départemental, U17F régional, U16F régional, U16F national

Pour les U13 Féminines : U15F régional et U15F départemental

ATTENTION : Les joueurs des équipes départementales jeunes qui à l'issue de la première phase accèdent au niveau régional sont autorisés à participer à cette coupe.

Le brûlage évolutif est le même pour toutes les catégories

15-16 novembre 2025 N=3 (nombre de matchs maximum dans la catégorie supérieure : 2)

11-12 janvier N=6 (nombre de matchs maximum dans la catégorie supérieure : 5)

15-16 mars N=7 (nombre de matchs maximum dans la catégorie supérieure : 6)

Quarts de finale N=9 (nombre de matchs maximum dans la catégorie supérieure : 8)

Demi-finales et finale N=10 (nombre de matchs maximum dans la catégorie supérieure : 9)

Article 3

Aucun report de match n'est autorisé. Toutefois, une rencontre peut être avancée sous réserve d'un accord écrit entre les deux clubs concernés et d'une validation par la Commission Sportive. La CS conserve l'entièr autorité dans sa décision finale.

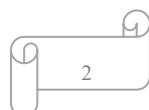
Article 4 : PHASE PRELIMINAIRE

Tirage au sort entre les équipes engagées. Le premier tiré reçoit (inversion si le premier club a reçu au tour précédent et que le deuxième club tiré s'est déplacé).

Article 5

Les phases finales se déroulent sur un terrain neutre (quart ou demi-finales), à l'exception d'un club restant qualifié ayant déposé une candidature pour l'organisation de l'événement. Un appel à candidatures sera lancé auprès des clubs au mois de décembre.

Comme indiqué précédemment, si un club accueille la phase finale, il pourra évoluer à domicile, sous réserve que le tirage au sort ne l'oppose pas à un autre club organisateur ; dans ce cas, l'article 4 s'appliquera.



En phases préliminaires les horaires sont ceux du championnat.

1/4 et 1/2 finales

Les matchs sont programmés le samedi, et occasionnellement le dimanche, selon les rencontres des équipes engagées dans le championnat régional. Dans ces situations, les horaires sont déterminés en fonction du nombre de sites disponibles pour organiser efficacement les phases finales.

Les équipes accédant au niveau régional à l'issue de la phase 1 peuvent être amenées à jouer deux rencontres dans un même week-end (Championnat et Coupe).

Les finales auront lieu au Vendéospace, le samedi ou le dimanche, selon la programmation qui sera déterminée ultérieurement.

Dans la mesure du possible, un délégué (dont le rôle sera défini ultérieurement) sera présent à partir des 1/4 de finale.

Article 6

6.1 : Les rencontres se déroulent en identique aux championnats respectifs sauf pour les catégories U12M et U13F

U19M 2X30 mn

U17F 2x30 mn

U16M 2 x 25 mn

U14M 2 x 25 mn

U15F 2 x 25 mn

U13F 2 x 20 mn

U12M 2X20 mn

NB : Pour les U13F et U12M, les intentions défensives sont toujours d'actualité comme le précise le règlement des championnats. La défense alignée en 0/6 est interdite afin de privilégier toutes les défenses étagées existantes.

6.2 : En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire dans les matchs à qualification directe il y a lieu de procéder à l'épreuve des tirs aux buts.

Déroulement jets de sept mètres

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide d'une liste des numéros de dossard, cinq joueurs habilités à jouer à l'issue du match, qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement. Les gardiens de but peuvent être tireurs. Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs. Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, on poursuit les jets de sept mètres jusqu'à la décision. L'autre équipe commence.

Pour le deuxième tour, chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à jouer. (Les joueurs déjà engagés peuvent être rappelés à nouveau).

Au cours de ce deuxième tour, une décision est obtenue en cas de différence de but après un tir des deux équipes.

Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire.

Les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés, expulsés ou temporairement exclus au coup de sifflet final.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain.

Article 7 : Tournois

Afin d'éviter des exemptions ou pour limiter le nombre de tours nécessaires, des tournois à 3 avec un ou deux qualifiés peuvent être décidés. Dans ce cas, il faudra se référer aux règlements des tournois.

Dans les tournois de Coupe, l'ordre des rencontres est le suivant :

Visiteur A contre Visiteur B

C contre vaincu 1er match (en cas d'égalité à la fin du 1er match, tirage au sort)

C contre vainqueur 1er match

L'équipe C étant l'équipe recevant le tournoi.

DUREE POUR TOURNOI à 3 :

Pour les U13F = 2x15 min et de U14 à U19 2X18 min par rencontre avec une pause de 15 min entre 2 matchs.

Exclusion 2 mn.

Pause à la mi-temps 5 mn.

1 TTM par mi-temps et par équipe.

Article 8 : REGLEMENT FINANCIER

Afin d'éviter une trop grande disparité des frais, il y aura péréquation des frais de déplacement à chaque tour entre les équipes participantes.

Chaque club recevra sa note de frais à régler ou à percevoir dès la fin de la compétition.

A noter que pour les premiers tours les frais d'arbitrage sont réglés par le club recevant. (Comme pour le championnat).

Pour les finalités (1/4 - 1/2 - FINALE) le comité se chargera de régler les frais d'arbitrage. (Ceux-ci seront facturés ensuite aux clubs concernés).

Les matchs préliminaires doivent être arbitrés en priorité par des jeunes arbitres accompagnés d'un tuteur.

Article 9 : FORFAIT

1^{er} tour : Voir tarif voté à l'Assemblée Générale.

Tour supplémentaire : Voir tarif voté à l'Assemblée Générale.

1/4, 1/2, et finale : Voir tarif voté à l'Assemblée Générale.

Article 10

A/ Conclusions de match : mêmes formalités qu'en championnat, les délais seront communiqués avant chaque tour.

B/ Feuilles de match : mêmes formalités qu'en championnat.

C/ transmission des résultats : mêmes formalités qu'en championnat.

N.B : La commission sportive se réserve le droit de trancher tout litige non prévu au règlement.



Pour toute autre question, se référer aux règlements généraux.